

Dépistage et prévention du Cancer du col de l'utérus : semaine européenne du 19 au 25 janvier 2014

Responsable en France de plus de 1 000 décès par an, le cancer du col de l'utérus pourrait être évité dans la plupart des cas grâce au frottis. Mais plus de 50 % des franc-comtoises de 25 à 65 ans ne réalisent pas de frottis régulièrement, le plus souvent par manque de suivi gynécologique.

Le cancer du col de l'utérus est causé par des virus très répandus (human papillomavirus) qui se transmettent lors de rapports sexuels ou par simple contact au niveau des parties génitales. Au cours de leur vie, environ 80% des femmes rencontrent ces virus. En général, le corps parvient à les éliminer. Mais il arrive que l'infection persiste et entraîne des anomalies pouvant évoluer en cancer après de nombreuses années.

Le frottis est recommandé, tous les 3 ans de 25 ans à 65 ans.

Le frottis est recommandé, tous les 3 ans de 25 ans à 65 ans. Il est en effet important de rappeler que le suivi par frottis ne s'arrête pas à la ménopause : les anomalies liées aux virus évoluant lentement, les frottis sont recommandés jusqu'à 65 ans et ce, même en l'absence de rapports sexuels.

Le dépistage par frottis relève aujourd'hui d'une démarche individuelle et est fortement lié au suivi gynécologique. De nombreuses femmes ne bénéficient pas d'un suivi régulier, notamment parmi les femmes de 50 à 65 ans, les catégories socioéconomiques les moins favorisées, celles habitant dans des zones à faible densité de médecins, notamment gynécologues...

Où réaliser son frottis

Le frottis peut être réalisé ou prescrit par le médecin traitant ou le gynécologue, mais aussi être effectué par une sage-femme ou dans différents lieux de soins (centre de santé, centre de planification ou d'éducation familiale, sur prescription, dans certains laboratoires d'analyse de biologie médicale).

Le frottis, un geste simple qui peut sauver des vies

Pour se protéger contre ce cancer féminin, il existe deux leviers efficaces et complémentaires : la vaccination, recommandée dès 11 ans et le dépistage par frottis pour les femmes à partir de 25 ans, qu'elles soient vaccinées ou non. Un frottis régulier permet de détecter des anomalies bien avant l'apparition de symptômes qui traduisent un cancer déjà souvent à un stade avancé, et donc plus difficile à guérir. Le frottis permet de détecter des lésions précancéreuses et cancéreuses du col et ainsi de soigner plus précocement ce cancer, voire d'éviter son apparition.

Les chiffres à retenir

On compte 3 000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus chaque année en France et plus de 1 000 décès. 90% de ces cancers pourraient être évités par un dépistage régulier par frottis. Depuis 35 ans, 2 fois moins de femmes sont touchées par ce cancer, notamment grâce au frottis.

Pour autant, il est important que toutes les femmes prennent l'habitude de contacter régulièrement l'un des professionnels compétent afin de réaliser ce prélèvement.